



A Monsieur SANO

Président Directeur Général

TMMF Onnaing

Copie : M. PAPIN Vice Président.

Objet : lettre ouverte sur des problèmes de rémunération.

Monsieur le Président,

La CFE-CGC, comme vous le savez, est un syndicat catégoriel reconnu pour défendre les intérêts des salariés classés aujourd'hui à TMMF dans la catégorie SAGA.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde indignation quant au traitement réservé à ces personnels sur deux sujets en particulier.

Le premier concerne l'interruption du versement de la prime d'encadrement pour une vingtaine de salariés au forfait jour et occupant maintenant des postes avec horaires de jour. Cette décision, unilatérale, a été prise sans aucune consultation ou information des instances représentatives de ces salariés. Nous tenons à rappeler que pour un grand nombre d'entre-eux, le maintien de cette prime était la condition qui avait été accordée à ces salariés lors de la négociation menée avec leur N+1 dans le cadre de leur changement d'horaires. Une parole donnée par un membre de l'encadrement n'aurait elle plus de valeur aujourd'hui à TMMF ?

Cette décision maladroite, injuste, a été suivie d'une mise en application tout à fait inacceptable puisqu'il n'y a eu aucune information préalable des salariés concernés, aucun préavis, aucun échelonnement ! Nous vous laissons imaginer les réactions de ces salariés découvrant, à la lecture de leur relevé de compte bancaire qu'ils avaient gagné moins tout en venant d'apprendre qu'ils avaient eu une augmentation salariale annuelle ! Nous ne polémiquerons pas sur l'effet dévastateur que peut avoir une telle démarche sur la confiance en l'entreprise et en son management loin, à cette occasion, d'avoir pratiqué une communication franche et directe !

Sur ce sujet, notre DRH s'était engagé à étudier chaque cas individuellement mais, à ce jour, aucun feed-back n'a été fait aux salariés concernés !

Le second sujet concerne l'accord sur le temps de travail que nous avons signé parce qu'il contenait des avancées sociales notamment grâce à la mise en place d'une majoration de 100% pour les personnels en forfait jour venant travailler le dimanche. Nous déplorons que cet accord ne soit pas appliqué, les organisations syndicales signataires ne représentant pas 30% des votes exprimés lors des dernières élections professionnelles.

Cependant, rien n'empêche TMMF de verser cette majoration lorsque ces salariés viennent travailler le dimanche. Nous vous rappelons que les salariés en heure perçoivent eux des majorations en cas de travail dominical.

Les faits sont là, cruels, mais indiscutables ; vous négligez cette population, loyale, qui s'investit fortement et régulièrement dans le développement de TMMF !

Nous vous demandons d'examiner avec soin ces deux sujets et de bien vouloir agir rapidement pour témoigner de votre reconnaissance à leur égard.

Nous savons pouvoir compter sur vous.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour la Section syndicale CFE-CGC TMMF  
D. BISIAUX, le 28 juin 2011.